

## Déclaration de la RKZ

concernant le rapport sur le projet pilote sur l'histoire des abus sexuels  
dans l'environnement de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du XXe siècle

**Embargo: 12 septembre 2023, 09 h 30**

L'étude pilote est éloquent : l'institution de l'Église a causé des souffrances indicibles en raison de comportements inappropriés et de déficits systémiques. Des études de cas sélectionnées illustrent les liens entre abus de pouvoir, abus spirituels et violences sexuelles et mettent en évidence la défaillance des évêques, des prêtres, des religieux et religieuses, des aumôniers et des membres des autorités de droit public ecclésiastique.

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ) est bouleversée par les souffrances indescriptibles infligées aux personnes victimes d'abus dans l'environnement de l'Église. Au lieu de recevoir de l'aide, des bénédictions et du respect, elles ont subi violence et humiliation. De nombreux responsables de l'Église ont réagi à ces crimes par le silence et la dissimulation. C'est une honte indicible.

Pour la Conférence centrale et ses membres, la question du rôle joué par les corporations de droit public ecclésiastique à l'égard des auteur·e·s d'abus mérite une attention particulière. En effet, en raison des structures ecclésiastiques qui existent dans la plupart des cantons de Suisse, les corporations ecclésiastiques cantonales et les paroisses sont compétentes pour l'engagement de prêtres et d'autres collaborateurs ecclésiastiques. Elles ont donc inévitablement une part de responsabilité – outre l'évêque – dans la sélection, la gestion et, le cas échéant, le licenciement des collaborateurs·trices. Le rôle des autorités responsables du recrutement est déjà abordé dans le rapport sur le projet pilote. Dans le cadre de l'étude de trois ans qui va suivre, la thématique spécifiquement suisse doit être étudiée et présentée plus en détail.

En collaboration avec les deux autres mandantes, la RKZ s'efforce de créer davantage d'uniformité et d'obligation dans les domaines de la prévention et de l'intervention à l'échelon national, malgré la diversité du système fédéral en Suisse. Avec l'aide des structures démocratiques des collectivités ecclésiastiques cantonales et communales, elle veut contribuer à une professionnalisation accrue, notamment dans le domaine des ressources humaines, et s'engager en faveur d'un changement culturel indispensable au sein de l'Église, afin qu'à l'avenir de tels crimes ne trouvent plus de terrain propice.

Renata Asal-Steger

*Présidente de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse*